

A
**L'ensemble des Administrations Publiques
Etablissements et Entreprises Publics
et Collectivités Territoriales**

Objet : Dernier délai de retrait des vignettes 2024

Réf : Notre lettre N° 565/2024 du 20/11/2024

En complément de notre lettre citée en référence, par laquelle nous vous avons informés que le dernier délai de retrait des vignettes 2024 est le 31 Décembre 2024, je vous informe que ce délai a été prolongé jusqu'au **31 Janvier 2025** et ce, suite à la demande de plusieurs Administrations qui n'ont pas pu engager en paiement les conventions vignettes 2024 dans les délais impartis.

Passé ce délai, la SNTL procédera au versement des montants des vignettes 2024 non livrées comme suit :

- Budget Général : Versement à la Trésorerie Générale du Royaume
- Budget Autonome : Versement aux comptes propres

Restons à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



DIRECTEUR DES SERVICES
Btissam EL MIDAQUI